

## NOTICE D'EMPLOI

Madame, Monsieur,

Vous avez su choisir, ou vous avez trouvé dans votre logement, une chaudière de notre marque, et nous vous en félicitons. Nous vous assurons que cet appareil vous donnera toute satisfaction.

Pour éviter les fausses manœuvres, nous vous recommandons de suivre attentivement cette notice d'emploi.

### I - RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

L'installation doit être réalisée et réglée par un installateur qualifié de votre choix.

Elle doit être conforme aux prescriptions en vigueur et aux règlements concernant les installations électriques à usage domestique (DTU P 45-204 et norme NF 15-100).

- Vérifier que la liaison électrique possède réellement un raccordement à la terre.
- Pour permettre l'aération du local dans lequel la chaudière est installée, l'arrêté du 2 août 77 précise que : "l'utilisateur doit veiller à maintenir l'amenée d'air en bon état de fonctionnement et ne pas réduire ou obturer la section de quelque manière que ce soit".

En aucun cas le constructeur ne saurait être tenu pour responsable si ces prescriptions n'étaient pas respectées.

### II - POUR SA MISE EN SERVICE, VÉRIFIER QUE :

- l'alimentation gaz est ouverte (robinet de barrage sur la tuyauterie avant la chaudière) ;
- la chaudière est sous tension électrique (interrupteur ou disjoncteur de protection avant la chaudière) ;
- la sortie d'évacuation de ventouse n'est pas obstruée ;
- l'installation de chauffage est pleine d'eau : le plein d'eau peut être contrôlé au manomètre Ⓢ prévu sur la chaudière.

Vérifier que la pression lue au manomètre correspond à celle qui vous a été indiquée par l'installateur ou 1,5 bar en cas général.

A chaud celle-ci va augmenter par suite de la dilatation de l'eau.

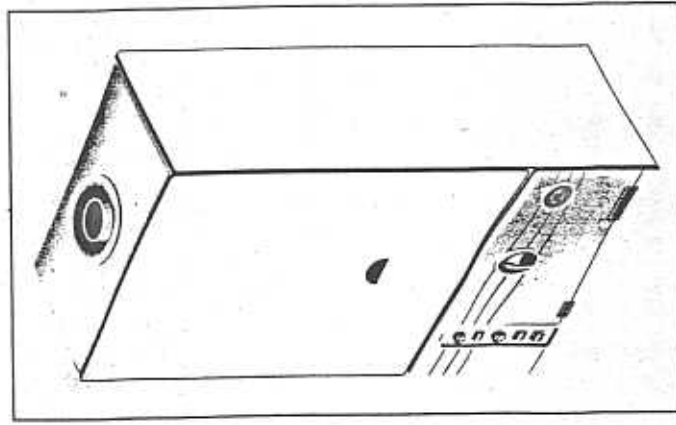


e.i.m. leblanc

GVM 7.23 / 7.23H / 7.28 / 7.28H

Chaudière murale étanche  
à 2 services : chauffage et eau chaude sanitaire instantanée

## NOTICE D'EMPLOI



(A CONSERVER PAR L'USAGER)



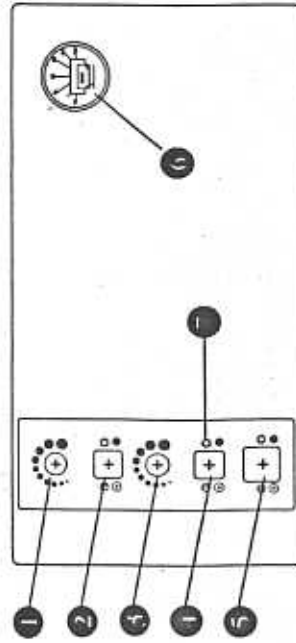
Modèle et brevets déposés

**TABLEAU DE COMMANDE  
POUR CHAUDIÈRE MURALE MIXTE**

Eau chaude + chauffage  
étanche à tirage forcé

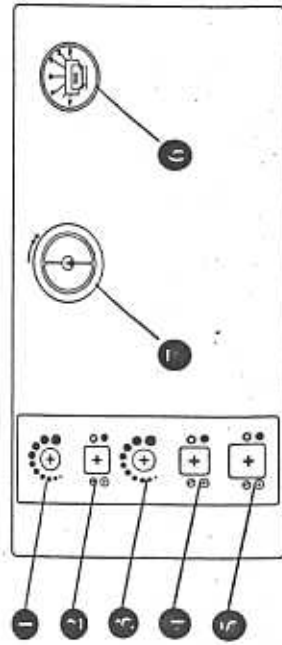
**GVM 7**

7.23 / 7.28



- ❶ • Sélecteur de température eau sanitaire
- ❷ • Sélecteur d'utilisation :  
- été \*  
- hiver \*
- ❸ • Sélecteur de température chauffage
- ❹ • Contacteur de commande pour allumeur à train d'éincelles
- ❺ • Marche-arrêt et voyant de mise en marche
- ❻ • Thermomanomètre
- ❼ • Bouton d'armement du thermo-couple

**GVM 7  
7.23H / 7.28H**  
(sans veilleuse)



- ❶ • Sélecteur de température eau sanitaire
- ❷ • Sélecteur d'utilisation :  
- été \*  
- hiver \*
- ❸ • Sélecteur de température chauffage
- ❹ • Bouton de réarmement
- ❺ • Marche-arrêt et voyant de mise en marche
- ❻ • Thermomanomètre
- ❼ • Voyant de mise en sécurité

## III - MISE EN SERVICE

## Allumer la veilleuse

- Mettre sous tension électrique (interrupteur ou disjoncteur bipolaire).
  - Vérifier que l'alimentation gaz est ouverte (robinet de barrage sur la tuyauterie avant la chaudière).
  - Mettre sous tension par le sélecteur marche-arrêt ⑤ (voyant allumé).
  - Allumer la veilleuse en appuyant à fond sur le bouton d'armement du thermocouple ⑦ et en même temps sur le contacteur de commande de l'allumeur ④ en maintenant la pression sur celui-ci.
- Après une temporisation de 10 à 20 secondes, nécessaire au prébalayage de la chambre de combustion, le train d'étincelles provoque l'allumage de la veilleuse.

Lâcher ensuite le poussoir ④ mais toujours maintenir la pression à fond sur le bouton ⑦ pendant 10 à 15 secondes et relâcher. La veilleuse doit rester allumée.

Il est possible qu'un peu d'air reste dans la canalisation gaz. Dans ce cas la veilleuse risque de ne pas s'allumer immédiatement. Il faut alors maintenir plus longtemps la pression sur le bouton du thermocouple et sur le contacteur de commande d'allumeur ④.

- Mettre le sélecteur d'utilisation sur la position désirée :

\* Été sanitaire seul

\* Hiver chauffage + sanitaire

## IV - MISE EN ARRÊT

- Pour éteindre la veilleuse tourner légèrement le bouton ⑤ dans le sens de la flèche.
- Si l'arrêt est dû à une manœuvre intempestive, le dispositif de sécurité oblige d'attendre 30 secondes avant de réallumer la veilleuse si nécessaire. (Voir chapitre mise en service.)
- Couper le courant sur la chaudière, bouton marche-arrêt ⑥ tout particulièrement dans le cas d'une chaudière raccordée au 3 CE.

## Allumage

- Mettre sous tension électrique (interrupteur ou disjoncteur bipolaire).
- Vérifier que l'alimentation gaz est ouverte (robinet de barrage sur la tuyauterie avant la chaudière).
- Mettre sous tension par le sélecteur marche-arrêt ⑤ (voyant allumé).
- Mettre le sélecteur d'utilisation ⑥ sur la position hiver (symbole \*).
- Mettre le sélecteur de température chauffage au maximum.
- Vérifier que le thermostat d'ambiance demande de la chaleur.
- Appuyer si nécessaire sur le bouton de réarmement ④.

Des étincelles sont émises qui allument directement le gaz au brûleur.

Si, après tentative d'allumage, le brûleur ne fonctionne pas, le voyant ⑦ s'allume et signale que la chaudière est mise en sécurité soit :

- par manque de gaz ;
- par suite d'une surchauffe (manque d'eau dans l'installation, mauvaise circulation dans les radiateurs, etc.) ;
- par encrassement de la chaudière.

Il est possible de faire une tentative de remise en fonctionnement après avoir vérifié :

- qu'il y a du gaz dans l'installation (en allumant un autre appareil à gaz) ;
  - que la pression d'eau est indiquée par le thermomanomètre ⑧ ;
  - que les radiateurs sont bien purgés.
- Vérifier que le processus d'allumage indiqué précédemment a été scrupuleusement respecté et appuyer sur le bouton de réarmement ④ du disjoncteur.

Si après vérification des différents points cités ci-dessus et nouvelle tentative de remise en fonctionnement, le voyant de mise en sécurité ⑦ reste allumé, faire appel à un spécialiste.

## V - UTILISATION EAU CHAUDE SANITAIRE

### • \* Été

Mettre le sélecteur d'utilisation ② sur la position sanitaire (symbole ✱) et le sélecteur de température d'eau sanitaire ① sur la température désirée. Le brûleur s'allume dès l'ouverture d'un robinet de puisage d'eau chaude, comme sur un chauffe-bain instantané et sans mise en marche du circulateur.

### • \* Hiver

La veilleuse étant allumée (voir mise en service), mettre le sélecteur d'utilisation ② sur position hiver (symbole ✱). Il y a indépendance totale entre les réglages de température sanitaire et chauffage ; il est donc possible, le chauffage étant réglé à basse température, de soulever l'eau sanitaire à température plus élevée et vice-versa.

### • Réglage de la température de l'eau sanitaire

Le réglage de la température de l'eau est obtenu au moyen du sélecteur de température d'eau sanitaire ① en position max. La température sera de 63 ° à 65 °C.

En position inférieure, la température d'eau sera plus faible, mais l'appareil s'allumera également, pour le même débit d'eau (3 l/min minimal pour type 7.23, 4l/min minimal pour type 7.28).<sup>v</sup>

Le dispositif de modulation permet d'ajuster automatiquement le débit de gaz en fonction de la température sélectionnée et du débit d'eau dans les limites de la puissance de l'appareil.

SI LE DÉBIT D'EAU EST TROP IMPORTANT, IL SE PEUT QUE LA TEMPÉRATURE NE SOIT PAS ATTEINTE. DANS CE CAS, IL FAUT DIMINUER LE DÉBIT D'EAU AU POSTE DE PUISAGE AFIN D'OBTENIR LA TEMPÉRATURE DÉSIRÉE.

## VI - UTILISATION CHAUFFAGE

La veilleuse étant allumée 7.23 / 7.28 (chapitre mise en service) mettre

- 1) le sélecteur d'utilisation ② sur la position hiver, symbole ✱.
- 2) le sélecteur de température chauffage ③ sur le réglage désiré en fonction de la température extérieure.
- 3) contrôler la position du thermostat d'ambiance ou du combiné horloge-thermostat.

Le circulateur et le ventilateur se mettent en rotation et le brûleur s'allume si :

- la température de l'eau départ du chauffage est inférieure à celle sélectionnée (sélecteur ③) ;
- la température ambiante de la pièce est inférieure à celle sélectionnée au thermostat d'ambiance ou combiné horloge-thermostat.

### Organe de contrôle

Le thermo-manomètre ⑥ permet :

- de vérifier si le circuit chauffage est plein d'eau. Ne pas faire fonctionner la chaudière, le circuit vide d'eau. Dans ce cas, réajuster la pression à 1,5 Bar.
- de contrôler la température de l'eau du départ chauffage et, en conséquence, d'agir en plus sur le sélecteur de température chauffage ③ pour vaincre la dissipation des calories du logement, ou au moins, pour limiter l'émission des radiateurs ou convecteurs.

### Nota :

- La mise en marche du brûleur et son arrêt est contrôlé par :
- le sélecteur de température chauffage ③ ;
- le thermostat d'ambiance installé éventuellement dans le logement.

## VII - CONSEILS PRATIQUES

- Chauffage par convecteurs.

Chaque convecteur est équipé d'un volet de réglage ; l'orientation de celui-ci permet de régler l'émission de chaleur du convecteur. Ne jamais rien déposer sur ou sous les convecteurs afin de ne pas gêner la diffusion de l'air chaud.

Nettoyer régulièrement les ailettes à l'intérieur du capot.

- Chauffage par radiateurs.

Chaque radiateur est muni d'un robinet permettant d'arrêter ou de régler l'émission de chaleur.

Il faut éviter de fermer tous les radiateurs car la circulation de l'eau se trouvera réduite, ce qui risque de provoquer la mise en sécurité totale de l'appareil.

Si ce cas se produit, voir le paragraphe "Mise en service".

- La nuit, ou en période de non occupation momentanée de votre appartement, il est préférable de ne pas arrêter le chauffage, mais



e.m. leblanc

CHAUFFE EAU  
CHAUFFE BAINS  
CHAUDIÈRES  
MURALES

de régler le sélecteur de température, chauffage ④ et le thermostat d'ambiance à une température plus basse, ce qui aura pour avantage de maintenir une certaine température dans vos pièces avec une consommation de gaz extrêmement réduite.

- Si un radiateur (ou un convecteur) ne chauffe plus, le purger et vérifier que le robinet est bien ouvert.
- Si la température ambiante est trop élevée :  
- Ne pas fermer tous les radiateurs.  
- Ne pas ouvrir les fenêtres, mais agir sur le sélecteur de température chauffage ④ et sur le thermostat d'ambiance.
- En cas de non utilisation en hiver, vidanger l'installation chauffage au moyen des robinets et purgeurs prévus à cet usage et pour l'installation sanitaire fermer le robinet d'arrêt d'eau froide, ouvrir les robinets des différents postes alimentés par l'appareil et dévisser les vis de vidange.
- Pour le circuit chauffage, il y a possibilité de mettre de l'antigel dans l'installation. Utiliser des fluides alimentaires ou autorisés. Dans ce cas, laisser la pompe sur la grande vitesse (Position 2).

### VIII - ENTRETIEN DE VOTRE CHAUDIÈRE

Faire procéder périodiquement à une vérification de la chaudière par un professionnel qualifié.

Nous vous déconseillons de le faire vous-même. Aussi nous vous recommandons vivement de souscrire un "CONTRAT D'ENTRETIEN". Renseignez-vous auprès de votre installateur, de notre service Après-Vente, ou de notre agence régionale.

#### Nettoyage :

Pour nettoyer l'habillage, on peut employer les produits d'entretien habituels du commerce, à l'exception de solvants et poudres ou d'éponges abrasives.

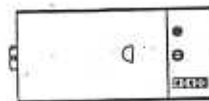
N'omettez pas de nous envoyer le BON DE GARANTIE joint à votre chaudière, après l'avoir rempli. Nous vous en remercions.

#### Changement de gaz :

En cas d'adaptation à un gaz autre que celui pour lequel la chaudière est équipée, la transformation doit être exécutée par un installateur qualifié.

Dans le cas d'une eau très calcaire, consultez votre installateur.

<b>REGION PARISIENNE :</b>		<b>REGION NORD :</b>	
93700 DRANCY : 9-13, rue Emile Zola	TEL : (1) 48 30 12 14 Fax : (1) 48 30 47 00	50000 LILLE : K, rue Méliès	TEL : 20 82 24 56 Fax : 20 84 43 42 TEL : 21 58 26 59
93750 CHAVILLE : 70, rue Roger Salengro	TEL : (1) 47 50 50 33 Fax : (1) 47 09 30 50	62000 ARRAS	
92700 COLOMBES : 4, avenue de Saintonge	TEL : (1) 47 60 05 46 Fax : (1) 47 01 33 29	<b>REGION EST :</b>	
75011 PARIS : 22, boulevard Richard Lenoir	TEL : 41 43 55 26 50 Fax : (1) 45 57 69 08	25200 BESANCON : Boches-las-Dauphè Z.I. de Thuis	TEL : 81 80 74 71 Fax : 81 50 16 41
75017 PARIS : 34, rue Bonchout	TEL : (1) 42 65 25 56 Fax : (1) 42 63 49 29	54000 NANCY : 6, rue Tuller	TEL : 83 35 02 04 Fax : 83 37 23 67
94200 PUVY-SUR-SPINE : 26, rue Robert Wehrer	TEL : (1) 49 00 69 03 Fax : (1) 49 59 00 00	57000 METZ : 105, rue Kugelmann	TEL : 87 63 23 02 Fax : 87 36 07 90
<b>REGION OUEST :</b>		67000 STRASBOURG : 31, rue du Franc-des-Treize	TEL : 88 26 06 95 Fax : 88 23 20 02
14000 CAEN : 69, rue Victor Léprieu	TEL : 31 52 08 31 Fax : 31 44 06 32	<b>REGION SUD-EST :</b>	
44100 NANTES : 46, boulevard Koolhaï Pay	TEL : 40 76 24 91 Fax : 40 30 02 54	13010 MAISTELLE : 97-99, avenue de la Timone	TEL : 91 7 8 07 00 Fax : 91 85 07 21
55000 METZES : 83, boulevard de Metz	TEL : 90 48 58 54 Fax : 90 63 79 04	34000 MONTPELLIER : 49, rue Frédéric Buisle	TEL : 67 65 26 75 Fax : 67 22 59 28
<b>REGION CENTRE-LOIRE :</b>		06300 NICE : 19, rue Beaumont	TEL : 93 89 64 10 Fax : 93 89 35 67
18000 BOURGES : 12, rue Florentin Labbé	TEL : 48 70 84 12 Fax : 48 69 05 23	84000 TOULON : 13, rue Godier	TEL : 94 24 41 86 Fax : 94 24 36 23
45000 ORLÈANS : 10, rue du Maréchal Foch	TEL : 88 62 23 34 Fax : 80 01 04 63	84000 AVIGNON : 23, route Nyon Faret	TEL : 90 89 10 51 Fax : 90 47 74 58
87000 TROUSSE-PIERRE : 24, avenue Lénine	TEL : 47 44 33 40 Fax : 47 32 41 48	<b>REGION ALVERGNE - RHONE-ALPES :</b>	
<b>REGION AQUITAINE-LIMOUSIN :</b>		69008 LYON : 154, avenue du Général Fière	TEL : 78 00 03 49 Fax : 78 76 26 09
33000 BORDAUX : 102, rue Franc	TEL : 56 92 78 17 Fax : 56 92 05 19	61000 MONTLUÇON : 34, quai de Vendun	TEL : 70 29 09 96 Fax : 70 29 96 50
87000 LIMOGES : 2, Impasse Daguette	TEL : 55 77 31 87 Fax : 55 79 51 88	38000 GRENOBLE : 10, rue Léon Sauter Z.A. le GIFA	TEL : 76 49 53 69 Fax : 76 70 26 76
<b>REGION MIDI-PYRÉNÈES :</b>		65540 CLERMONT-PT. ROMAGNAT-LES-PEROUSES	TEL : 73 62 00 00 Fax : 73 61 33 69
64200 BIARRITZ : 7, rue du Lycée	TEL : 59 03 84 93 Fax : 59 03 96 49		
64200 PAU : 8, rue Baselin	TEL : 59 27 11 96 Fax : 59 27 47 97		
64000 JUPPONHAN : 6, rue Guillaume Apollinaire	TEL : 68 63 13 64 Fax : 68 52 52 44		
31200 TOULOUSE : 89, boulevard Silvio Trentin	TEL : 61 47 20 60 Fax : 62 72 01 69		



SIÈGE SOCIAL : 123, 125 RUE DIDEROT - 93700 DRANCY  
TÉL : (1) 48 30 11 12 - TÉLÉCOPIEUR : (1) 48 30 86 21 - TÉLEX : 235 406

SA AU CAPITAL DE 22.321.580 F - RCS BOBIGNY B : 842 087 844